

Formation EMC.

ATELIER.

APPROCHE « LAIQUE » DU FAIT RELIGIEUX

Y. MARTIN. Lycée Cassin (Strasbourg)
F. BELCASTRO. Lycée Montaigne (Mulhouse)

Point 1. La laïcité, un principe « positif ».

LOI DE SEPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT DU 9 DECEMBRE 1905 (extraits).

ARTICLE 1.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ARTICLE 2.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Pluralisme des croyances et laïcité

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.	La notion de laïcité. Ses différentes significations. Ses dimensions historique, politique, philosophique et juridique. Les textes actuellement en vigueur.	Étude pluridisciplinaire des différentes façons de concevoir les relations entre l'État et la pluralité des convictions religieuses, au sein des régimes démocratiques (projet interdisciplinaire souhaitable).
Mobiliser les connaissances exigibles.	La diversité des croyances et pratiques religieuses dans la société française contemporaine : dimensions juridiques et enjeux sociaux. Exercice des libertés et risques d'emprise sectaire.	Une étude de cas à partir des conditions d'élaboration de la loi de 2004 et des débats au sein de la commission Stasi. Analyse des arguments qui s'opposent et des principes éthiques et politiques dont ils relèvent.
Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.		À partir de situations observées ou de supports divers (littéraires, philosophiques, historiques, cinématographiques...), un débat peut être mené sur la notion de tolérance et ses significations morales, la distinction entre tolérance et droit, les limites de la tolérance...
S'impliquer dans le travail en équipe.		



Journée de la laïcité



éduscol

Portail national des professionnels de l'éducation

Entrez votre recherche ici

OK

sur le portail éducol sur l'éduosphere



CONTENUS ET PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT

SCOLARITÉ ET PARCOURS DE L'ÉLÈVE

VIE DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS

POLITIQUES ÉDUCATIVES ET PARTENARIATS

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Accueil du portail > Vie des écoles et des établissements > Citoyenneté > Laïcité : principe et pédagogie

Laïcité : principe et pédagogie

DANS CE DOSSIER

ACCUEIL DU DOSSIER

- › Outils pédagogiques pour le 9 décembre 2015 : 110e anniversaire de la loi de 1905
- › Enseignement laïque des faits religieux
- › Liste des référents laïcité
- › Charte de la laïcité à l'École
- › Laïcité, enseignements, vérité

Outils pédagogiques pour le 9 décembre 2015 : 110e anniversaire de la loi de 1905

Imprimer

Quatre fiches ressources pour le cycle 2, le cycle 3, le collège et le lycée pour travailler avec les élèves sur l'anniversaire de la loi de 1905.

- › 110ème anniversaire de la loi de 1905
- › Ressources nationales et académiques sur la Charte de la laïcité
- › Actions académiques

SUIVEZ-NOUS



OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ

L'Observatoire assiste le Gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité en France.

› Visitez le site

Point 3. La Charte de la laïcité & le Livret de la laïcité.

CHARTE DE LA LAÏCITE.

BOEN du 12 septembre 2013

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

La République est laïque. La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

- 1. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.**
- 2. La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.**
- 3. La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.**
- 4. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.**
- 5. La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.**
- 6. La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.**
- 7. La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.**
- 8. La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.**
- 9. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.**
- 10. Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.**
- 11. Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.**
- 12. Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.**
- 13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.**
- 14. Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**
- 15. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.**

Livret de laïcité.

••• LIVRET LAÏCITÉ •••

SOMMAIRE

- 1 Présenter la Charte de la laïcité à l'École 3
- 2 La laïcité dans mon école ou mon établissement 7
- 3 Conduire un dialogue constructif sur la laïcité 11
- 4 Laïcité et enseignements 16
- 5 Repères juridiques 19

••• La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. •••

LIVRET LAÏCITÉ

| Octobre 2015 |



Repères juridiques à partir de situations concrètes.

Un élève peut-il pratiquer ses prières quotidiennes dans le cadre de l'internat ou d'un voyage scolaire (classe transplantée) ?

*Référentiel national des internats : « L'internat de la réussite pour tous » (p. 2)
Conformément à la loi, la pratique religieuse est autorisée dans un espace personnel privé, qui peut être la chambre selon le contexte. Ce caractère personnel et privé implique l'absence de toutes réunions d'élèves dans une chambre, le refus de toute pression, propagande et prosélytisme, et le respect de la liberté de conscience d'autrui.*

Aucune jurisprudence n'existe dans ce domaine. Toutefois, sous réserve des dispositions spécifiques interdisant la manifestation ostensible de leur appartenance religieuse par le port de vêtements ou de tenues, la liberté de conscience reconnue aux élèves comporte pour eux le droit d'exprimer et de manifester leurs croyances religieuses à l'intérieur des établissements scolaires, dans le respect du pluralisme et de la liberté d'autrui. L'article L. 141-2 du Code de l'éducation rappelle d'ailleurs que l'État prend toutes les dispositions utiles pour assurer aux élèves de l'enseignement public la liberté des cultes et de l'instruction religieuse.

Pour autant, l'exercice de cette liberté ne doit pas permettre aux élèves des pratiques religieuses qui, par leur nature, par les conditions dans lesquelles elles seraient effectuées individuellement ou collectivement ou par leur caractère ostentatoire ou revendicatif, constitueraient un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, porteraient atteinte à la dignité ou à la liberté de l'élève ou d'autres membres de la communauté éducative, compromettraient leur santé ou leur sécurité, perturberaient le déroulement des activités d'enseignement et le rôle éducatif des enseignants, ou troubleraient l'ordre dans l'établissement ou le fonctionnement normal du service public.

Point 4. Approche laïque des enseignements: enseignement du fait religieux et EMC.

Bulletin officiel spécial n° 11
du 26 novembre 2015

L'enseignement moral et civique (EMC) au Bulletin
officiel spécial du 25 juin 2015 et l'épreuve EMC au
DNB

HISTOIRE

PROGRAMMES

6^{ème}

PROGRAMMES

5^{ème}

PROGRAMMES

4^{ème}

EMC

EMC CYCLE 3

EMC CYCLE 4

EMC LYCEES

Un exemple possible...

CYCLE 4. EMC. 5^{ème} : APPROCHE CULTURELLE DES RELIGIONS.

- 12h/18h.
- Connaître les pratiques culturelles liés à certaines religions.
- Education aux médias.

JUDAISME-CHRISTIANISME-ISLAM

- Recherche d'informations
- Témoignages
- Rencontre des lieux de culte...
- Production d'un petit fascicule explicatif...

Un exemple possible...

CYCLE 4. EMC. EPI. 5^{ème} : APPROCHE CULTURELLE DES RELIGIONS.

- HISTOIRE + EMC (20h)/Français (10h)/ TECHNOLOGIE (6h)
 - . Thématique: culture et création artistique.
 - . Problématique et méthodes communes.
 - . Réalisation.
- 1h annuelle
- Connaître les pratiques culturelles liés à certaines religions.
- Education aux médias.

JUDAISME-CHRISTIANISME-ISLAM

- Recherche d'informations
- Témoignages
- Rencontre des lieux de culte...
- Production d'un petit fascicule explicatif...

SIXIEME.

Thème 2 **Récits fondateurs,** **croyances et citoyenneté** **dans la Méditerranée** **antique au Ier millénaire** **avant J.-C.**

- » Le monde des cités grecques
- » Rome du mythe à l'histoire
- » La naissance du monothéisme juif dans un monde polythéiste

Ce thème propose une étude croisée de faits religieux, replacés dans leurs contextes culturels et géopolitiques. Le professeur s'attache à en montrer les dimensions synchroniques et/ou diachroniques. Toujours dans le souci de distinguer histoire et fiction, le thème permet à l'élève de confronter à plusieurs reprises faits historiques et croyances. Les récits mythiques et bibliques sont mis en relation avec les découvertes archéologiques.

Que sait-on de l'univers culturel commun des Grecs vivant dans des cités rivales ? Dans quelles conditions la démocratie naît-elle à Athènes ? Comment le mythe de sa fondation permet-il à Rome d'asseoir sa domination et comment est-il mis en scène ? Quand et dans quels contextes a lieu la naissance du monothéisme juif ?

Athènes, Rome, Jérusalem... : la rencontre avec ces civilisations anciennes met l'élève en contact avec des lieux, des textes, des histoires, fondateurs d'un patrimoine commun.

Thème 3

L'empire romain dans le monde antique

- » Conquêtes, paix romaine et romanisation
- » Des chrétiens dans l'Empire
- » Les relations de l'empire romain avec les autres mondes anciens : l'ancienne route de la soie et la Chine des Han

Lors de la première année du cycle 3 a été abordée la conquête de la Gaule par César. L'enchaînement des conquêtes aboutit à la constitution d'un vaste empire marqué par la diversité des sociétés et des cultures qui le composent. Son unité est assurée par le pouvoir impérial, la romanisation et le mythe prestigieux de l'Urbs.

Le christianisme issu du judaïsme se développe dans le monde grec et romain. Quels sont les fondements de ce nouveau monothéisme qui se réclame de Jésus ? Quelles sont ses relations avec l'empire romain jusqu'à la mise en place d'un christianisme impérial ?

La route de la soie témoigne des contacts entre l'empire romain et d'autres mondes anciens. Un commerce régulier entre Rome et la Chine existe depuis le 2^e siècle avant JC. C'est l'occasion de découvrir la civilisation de la Chine des Han.

CINQUIEME.

Thème 1

Chrétientés et islam (VI^e-XIII^e siècles), des mondes en contact

- » Byzance et l'Europe carolingienne.
- » De la naissance de l'islam à la prise de Bagdad par les Mongols : pouvoirs, sociétés, cultures.

Dans la continuité de la classe de 6^e, qui aborde la période de la préhistoire à l'Antiquité, la classe de 5^e couvre une vaste période, du Moyen Âge à la Renaissance. Elle permet de présenter aux élèves des sociétés marquées par la religion, au sein desquelles s'imposent de nouvelles manières de penser, de voir et de parcourir le monde et de concevoir l'exercice et l'organisation du pouvoir séculier.

La période qui s'étend du VI^e au XIII^e siècle, de Justinien à la prise de Bagdad par les Mongols (1258), est l'occasion de montrer comment naissent et évoluent des empires, d'en souligner les facteurs d'unité, ou au contraire, de morcellement. Parmi ces facteurs d'unité ou de division, la religion est un facteur explicatif important. Les relations entre les pouvoirs politiques, militaires et religieux permettent par ailleurs de définir les fonctions de calife, de basileus et d'empereur.

L'étude des contacts entre ces puissances, au sein de l'espace méditerranéen, illustre les modalités de leur ouverture sur l'extérieur. La Méditerranée, sillonnée par des marins, des guerriers, des marchands, est aussi un lieu d'échanges scientifiques, culturels et artistiques.

Thème 2

Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI^e-XV^e siècles)

- » L'ordre seigneurial : la formation et la domination des campagnes
- » L'émergence d'une nouvelle société urbaine
- » L'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois

La société féodale, empreinte des valeurs religieuses du christianisme, se construit sous la domination conjointe des pouvoirs seigneuriaux, laïques et ecclésiastiques. Les campagnes et leur exploitation constituent les ressources principales de ces pouvoirs. En abordant la conquête des terres, on envisage, une nouvelle fois après l'étude du néolithique en 6^e, le lien entre êtres humains et environnement.

Le mouvement urbain qui s'amorce principalement au XII^e siècle fait toutefois apparaître de nouveaux modes de vie et stimule l'économie marchande.

De son côté, le gouvernement royal pose les bases d'un État moderne, en s'imposant progressivement face aux pouvoirs féodaux, en étendant son domaine et en développant un appareil administratif plus efficace pour le contrôler.

Thème 3

Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles

- » Le monde au temps de Charles Quint et Soliman le Magnifique
- » Humanisme, réformes et conflits religieux
- » Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François Ier, Henri IV, Louis XIV)

Aux XV^e et XVI^e siècles s'accomplit une première mondialisation : on réfléchira à l'expansion européenne dans le cadre des grandes découvertes et aux recompositions de l'espace méditerranéen, en tenant compte du rôle que jouent Ottomans et Ibériques dans ces deux processus historiques. Les bouleversements scientifiques, techniques, culturels et religieux que connaît l'Europe de la Renaissance invitent à réinterroger les relations entre pouvoirs politiques et religion.

À travers l'exemple français, on approfondit l'étude de l'évolution de la figure royale royale du XVI^e au XVII^e siècles, déjà abordée au cycle 3.

QUATRIEME.

Thème 3

Société, culture et politique dans la France du XIX^e siècle

- » Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870.
- » La Troisième République.
- » Conditions féminines dans une société en mutation.

De 1815 à 1870, des Français votent : qui vote ? pour élire qui ? comment vote-t-on ? La question du vote, objet de débats politiques, permet de rendre compte des bouleversements politiques du siècle et de voir comment les Français font l'apprentissage d'un « suffrage universel » à partir de 1848.

Après les événements de 1870 et 1871, l'enjeu est de réaliser l'unité nationale autour de la République : l'école, la municipalité, la caserne deviennent des lieux où se construit une culture républicaine progressiste et laïque. Mais de son installation à la loi de Séparation des Églises et de l'État, la République est encore discutée et contestée.

Quel statut, quelle place, quel nouveau rôle pour les femmes dans une société marquée par leur exclusion politique ? Femmes actives et ménagères, bourgeoises, paysannes ou ouvrières, quelles sont leurs conditions de vie et leurs revendications ?

EMC. CYCLE 3.

Cycle 3

La sensibilité : soi et les autres

Objectifs de formation

1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
3. Se sentir membre d'une collectivité.

Connaissances, capacités et attitudes visées

1/a - Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, documents d'actualité, débats portant sur la vie de la classe.

1/b - Mobiliser le vocabulaire adapté à leur expression.

2/a - Respecter autrui et accepter les différences.

2/b - Manifester le respect des autres dans son langage et son attitude.

3/a - Comprendre le sens des symboles de la République.

3/b - Coopérer.

Objets d'enseignement

- Diversité des expressions des sentiments et des émotions dans différentes œuvres (textes, œuvres musicales, plastiques...)
- Maîtrise des règles de la communication.

- Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments et des émotions.

- Respect des autres dans leur diversité : les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement...)
- Respect des différences, tolérance.
- Respect de la diversité des croyances et des convictions.
- Le secours à autrui.

- Le soin du langage : le souci d'autrui dans le langage, notamment la politesse.
- Le soin du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain.
- Le soin des biens personnels et collectifs.
- L'intégrité de la personne.

- Valeurs et symboles de la République française et de l'Union européenne.
- Savoir travailler en respectant les règles de la coopération.

Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement

- Jeu théâtral, mime.

- Jeux de rôle.

- Activités de langage : langage de situation, langage d'évocation.

- Les langages de l'art : expression artistique et littéraire des sentiments et des émotions.

- Le respect du corps entre les filles et les garçons en EPS et dans toutes les activités scolaires, en lien avec l'éducation affective et sexuelle.

- Les mécanismes du harcèlement et leurs conséquences.

- Discussion à visée philosophique sur le thème de la tolérance ou sur le thème de la moquerie.

- La tolérance (en lien avec le programme d'histoire).

- Étude dans les différents domaines disciplinaires de la diversité des cultures et des religions.

- L'attestation « apprendre à porter secours » (APS).

- Les différentes interprétations de La Marseillaise (éducation musicale).

- Les représentations artistiques des symboles de la République.

- Partager les tâches dans des situations de recherche (grammaire, conjugaison, mathématiques...), de coopération (EPS, éducation musicale, arts visuels et arts plastiques...) ou d'expérimentation (sciences).

- Coopérer au sein de la classe ou de l'école.

EMC. CYCLE 4.

Cycle 4

La sensibilité : soi et les autres

Objectifs de formation

1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
3. Se sentir membre d'une collectivité.

Connaissances, capacités et attitudes visées

1/a - Exprimer des sentiments moraux à partir de questionnements ou de supports variés et les confronter avec ceux des autres (proches ou lointains).

2/a - Comprendre que l'aspiration personnelle à la liberté suppose de reconnaître celle d'autrui.

3/a - Comprendre la diversité des sentiments d'appartenance civiques, sociaux, culturels, religieux.

3/b - Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne.

Objets d'enseignement

- Connaissance et reconnaissance de sentiments.
- Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments moraux.

- Connaissance de soi et respect de l'autre, en lien avec l'éducation affective et sexuelle.
- L'identité personnelle ; l'identité légale.
- La question des addictions.

- Expressions littéraires et artistiques et connaissance historique de l'aspiration à la liberté.
- La francophonie.
- Sentiment d'appartenance au destin commun de l'humanité.

- Citoyenneté française et citoyenneté européenne : principes, valeurs, symboles.

Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement

- Réflexions sur les différentes formes de racismes et de discriminations : partir d'une délibération du Défenseur des droits, d'un récit fictionnel ou de la vie quotidienne, de jeux de rôles, d'une recherche documentaire, d'œuvres artistiques, ou de la pratique de l'éducation physique et sportive.

- La médiation scolaire : à partir d'une situation de tension dans une classe, travail mené par le professeur et le CPE avec le groupe d'élèves concernés, puis réflexion commune avec la classe (heure de vie de classe), puis travail écrit ou oral des élèves.

- Étude d'une action en faveur de la solidarité sociale ou du développement durable.

EMC. LYCEE. TERMINALES GENERALES ET TECHNOLOGIQUES.

Pluralisme des croyances et laïcité

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.	La notion de laïcité. Ses différentes significations. Ses dimensions historique, politique, philosophique et juridique. Les textes actuellement en vigueur.	Étude pluridisciplinaire des différentes façons de concevoir les relations entre l'État et la pluralité des convictions religieuses, au sein des régimes démocratiques (projet interdisciplinaire souhaitable).
Mobiliser les connaissances exigibles.	La diversité des croyances et pratiques religieuses dans la société française contemporaine : dimensions juridiques et enjeux sociaux. Exercice des libertés et risques d'emprise sectaire.	Une étude de cas à partir des conditions d'élaboration de la loi de 2004 et des débats au sein de la commission Stasi. Analyse des arguments qui s'opposent et des principes éthiques et politiques dont ils relèvent.
Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.		À partir de situations observées ou de supports divers (littéraires, philosophiques, historiques, cinématographiques...), un débat peut être mené sur la notion de tolérance et ses significations morales, la distinction entre tolérance et droit, les limites de la tolérance...
S'impliquer dans le travail en équipe.		